

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 14 novembre 2023 à 18 heures 30

Présents : FERNOUX-COUTENET Gérard, BRESSANELLI Philippe, BREVOT-CHOPLIN Maxime, BREVOT-CHOPLIN Nicole, CLAUDE Daniel, CRETIAUX Stéphane, CRAMOTTE Corinne, FLITI Isabelle, GIROD Jacques, ROUSSILLON Ginette, SAJDAK Marie-Christine, SILVA MATOS DA COSTA Isabel, VIVERGE Pascal.

Absente : FRANCIOLI Patricia.

Secrétaire de Séance : CRETIAUX Stéphane

2023-11-01 Validation compte-rendu Séance du 26 septembre 2023

Le compte-rendu de réunion du 26 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023-11-02 Informations décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises :

Budget Général

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC en €	Compte	Section
Boutique Bleuet de France	Lot de 100 bleuets	113.78	6232	F
DELIOT Geoffrey	Abattage haie de thuyas	1700	61524	F
France Déneigement	Bacs à sel	968.94	2158	I
GABRY	Plancher ds fontaine pour décors Noël	1260.00	615231	F
GMTERRAGreen	Analyse prélèvements stade foot	384.00	6228	F
LaClé des Fleurs	Composition de plantes Fleurissement	685.00	6232	F
LIG	Magazine municipal	3571.20	6238	F
SARL MAUCHAND Fabien	Arroseur	143.17	60632	F
NATURALIS	Produits alternatifs	844.20	60633	F
ND Prestation	Sono 11 novembre	346.60	6232	F
ND Prestation	Sono Téléthon	624.00	6232	F
Groupe Pédagogiche	Ouvrage guide imputation M57	164.17	6064	F

2023-11-03 Travaux Plaine de Jeux : Demande DETR

Le Conseil Municipal Adopte l'opération de la Plaine de Jeux et arrête les modalités de financement,

Approuve le plan de financement prévisionnel,

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2023-11-04 Demande de Fonds de Concours terrain de foot pour projet intercommunal

Considérant le projet de création d'un terrain de foot dans la Plaine de Jeux,

Le Conseil Municipal demande un Fonds de Concours pour un projet intercommunal de secteur à la

Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Approuve le plan de financement suivant :

Coût estimé : 76.317,00 Euros

Fonds de concours demandé à CAGD : 50% : 38.159,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2023-11-05 Groupe Médical : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté

Mise en place des nouvelles consultations pour une fourniture du 01/01/2026 au 31/12/2028.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN),

La commune de Rochefort-sur-Nenon, pour le Groupe médical DECIDE :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser l'adhésion du Groupe Médical en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte du Groupe Médical et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- D'autoriser le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,

2023-11-06 Contrat Crèche des Pirates de Cérélia : Achat 5^{ème} berceau

Considérant la nécessité de réserver un berceau supplémentaire à la SAS Les Pirates de Cérélia,

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un 5^{ème} berceau pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat mis en place ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

2023-11-07 Taxe ordures ménagères logements communaux année 2023

La Commune s'étant acquittée des cotisations relatives à la taxe d'ordures ménagères avec les taxes foncières, le Conseil Municipal décide de répartir la taxe d'ordures ménagères comme suit :

	Taux	TOM	
5 rue du 11 novembre	10.41%	355.00 €	2 logements
2 rue des fleurs	10.41%	556.00 €	5 logements
9 impasse de la Millière	10.41%	389.00 €	3 logements
2 impasse de la Tour	10.41%	127.00 €	1 logement
4 impasse de la Tour	10.41%	299.00 €	2 logements
8 impasse de la tour	10.41%	512.00 €	3 logements
14 rue de l'Ecluse	10.41 %	696.00 €	7 logements
1 rue de la Bergerie	10.41%	77.00 €	1 logement

Dans le cadre de la convention de gestion La Maison Pour Tous effectuera la répartition de ces charges – 3 011 € - auprès des locataires des logements 5 rue du 11 novembre, 2 rue des Fleurs, 9 Impasse de la Millière, logements 2 – 4 - 8 Impasse de La Tour, 14 rue de l'Ecluse, 1 rue de la Bergerie, suivant la superficie de chaque appartement et local.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à effectuer un titre auprès de :

- SIP de Rochefort-sur-Nenon d'un montant de 22 €
- M. OCLER Claude, locataire au 11 rue des Métiers de 82 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier, pour un montant total de 3 115 €.

2023-11-08 ONF : Programme d'actions 2024 Forêt Communale Rochefort

Monsieur le Maire présente le programme de travaux 2024 prescrit par l'ONF pour la forêt de Rochefort.

Le Conseil Municipal approuve le programme conforme au document d'aménagement de la forêt et autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par l'ONF pour un montant de 21.030,00 Euros HT et toutes pièces relatives à ce dossier.

2023-11-09 ONF : Programme d'actions 2024 Forêt Gros Buisson

Monsieur le Maire présente le programme de travaux 2024 prescrit par l'ONF pour la forêt de Gros Buisson.

Le Conseil Municipal approuve le programme conforme au document d'aménagement de la forêt et autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par l'ONF pour un montant de 2.190,00 Euros TTC et tous documents relatifs à ce dossier.

2023-11-10 Modification tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- DE SUPPRIMER un poste d'agent de maîtrise catégorie C – à temps complet,
- DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs de la Mairie de Rochefort-sur-Nenon, ci-joint en annexe,
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget primitif.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET TITULAIRES		
Cadre ou emplois	Effectif	
Attaché territorial	1	
Rédacteur territorial	1	
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET		
Cadre ou emplois	Effectif	Durée hebdomadaire de services
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	30,33 h (30 h 20 mn)
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET		
Technicien territorial	1	
Adjoint administratif	1	
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET		
Cadre ou emplois	Effectif	Durée hebdomadaire de services
Adjoint administratif	1	13 h

2023-11-11 Demande aide financière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par la Mission d'Insertion et Action Sociale pour venir en aide à une famille ukrainienne à Rochefort-sur-Nenon.

La famille a accédé à un logement du parc public en juillet 2022 à Rochefort-sur-Nenon et a bénéficié d'un accompagnement par le CIR-J. Elle sollicite le service social de secteur de manière régulière pour être soutenue dans ses démarches administratives. La famille a reçu une importante facture de régularisation d'énergie.

C'est pourquoi une aide a été sollicitée à la Commune de Rochefort-sur-Nenon.

Le Conseil Municipal **Décide** par 4 voix POUR, 6 voix CONTRE et 3 abstentions, de ne pas verser d'aide financière.

2023-11-12 Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un périscolaire et d'une restauration scolaire - Principe

La Commune de Rochefort-sur-Nenon est propriétaire d'un bâtiment situé 6 rue du Moulin – cadastré Section AB n°476 à proximité de l'école.

Le Communauté d'Agglomération du Grand Dole au titre de ses compétences, propose d'effectuer des travaux afin de le réhabiliter en périscolaire et restauration scolaire.

Une partie de ce bâtiment accueillerait également les classes scolaires (SIP)

Actuellement, 100 à 110 enfants sont accueillis chaque jour mais dans des bâtiments différents, ce qui entraîne des difficultés d'organisation.

Ainsi, ces travaux permettraient de recevoir l'ensemble des enfants dans de meilleures conditions et dans un seul bâtiment, suffisamment dimensionné et adapté.

Pour la bonne réalisation de ce projet, il est proposé que la maîtrise d'ouvrage soit déléguée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, afin de pouvoir coordonner efficacement les actions, dans la mesure où sa réalisation relève de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, à savoir le Syndicat Intercommunal Pédagogique et le Grand

Dole. En conséquence, le Grand Dole assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, à la fois pour son propre compte (compétence périscolaire et restauration scolaire) et pour celui du Syndicat Intercommunal Pédagogique de Rochefort-sur-Nenon (compétence scolaire).

Ce projet sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Syndicat Intercommunal Pédagogique de Rochefort-sur-Nenon avec une répartition en fonction de la nature de l'activité considérée.

Pour fixer les modalités de cette délégation et de répartition financière du coût de l'opération, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera proposée au prochain Conseil Syndical du SIP.

Monsieur le Maire proposera d'élaborer un bail emphytéotique relatif au terrain communal et signer tous documents nécessaires avec le SIP et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le projet de création d'un agrandissement du Groupe Scolaire avec périscolaire et restauration scolaire au sein du bâtiment communal situé 6 rue du Moulin – cadastré Section AB n°476 à proximité de l'école,
- D'APPROUVER le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Questions diverses

Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de l'exercice 2022 CAGD

Opération Brioches : Recette de 630 € + 8 € pour l'APEI : remerciements aux bénévoles et généreux donateurs.

Prochains événements prévus

Repas Cheveux Blancs : Samedi 25 novembre 2023

Téléthon : 2 et 3 décembre 2023 (date officielle 9 décembre)

Colis Noël + Arbre Noël 16 décembre 2023 à **14h30**

Vœux de la Municipalité : Vendredi 12 janvier 2024

Le Secrétaire,
Stéphane CRETIAUX

Le Maire
Gérard FERNOUX-COUTENET